

# Assurance annulation

## CAMPEZ COUVERT !

Assurance annulation facultative par gritchen affinity

\* La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable, elle s'élève à 3.5% du montant du séjour (sans les frais de réservation et taxe de séjour).

\* En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre.

\* Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne ci dessous.

\* Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

[Telecharger les conditions générales de l'assurance annulation](#)

[Telecharger la brochure de l'assurance annulation](#)

video youtube « <https://www.youtube.com/watch?v=KS2Rxl90GK8> »